

Centre communautaire de loisirs Claude-Nault

Règlements, tirage fête des mères 2025

Admissibilité

Le concours est ouvert à toute personne résidente au Québec âgée d'au moins 18 ans en date de sa participation au concours.

Les employés, les administrateurs, les participants, les bénévoles, leurs familles et toutes autres personnes peuvent participer au Tirage fête des mères du Centre communautaire de loisirs Claude-Nault.

Comment Participer

Pour participer, il suffit de remplir le bulletin de participation en achetant un billet au coût de 10\$ ou 2 billets au coût de 15\$.

Aucune limite de participation par personne.

Il y aura un maximum de quatre cents (400) billets.

Description des prix offerts

Les prix consistent à:

1–Boucle d'oreilles de Bijouterie Lampron, d'une valeur de 1400\$.

2–Certificat cadeau Bioterra Spa Santé Urbain, d'une valeur de 100\$.

3–Boucle d'oreilles de Bijouterie Doucet, valeur de 70\$ et certificat cadeau de l'Établi Brasserie Urbaine, valeur de 25\$.

Désignation des gagnants

Trois (3) tirages au sort auront lieu.

Les tirages auront lieu, le vendredi 9 mai 2025 à midi.

Les tirages se dérouleront au CCLCN, situé au 1080, rue Clair, Drummondville parmi l'ensemble des bulletins de participation éligibles reçus à partir du début de la durée du tirage jusqu'aux derniers tirages.

Règlements, tirage fête des mères 2025 (suite)

Désignation des gagnants

Chacun des participants sélectionnés sera contacté par téléphone.

Une fois que les conditions décrites au paragraphe suivant intitulé “Réclamation des prix” seront remplies, le participant sera déclaré gagnant du prix pour lequel il a été sélectionné. Il ne peut y avoir qu’un gagnant par prix pour chacun des tirages.

Le bulletin de participation au nom du gagnant sera retiré de l’ensemble des bulletins de participation éligibles pour les prochains tirages.

Tout participant qui serait sélectionné aux termes du présent Tirage Fête des mères et qui ne respecterait pas les présentes conditions d’admissibilité sera automatiquement disqualifié et un autre tirage aura lieu pour sélectionner un participant. Une pièce d’identité pourra être exigée lors de la réclamation du prix. Les chances que le bulletin de participation d’un participant soit sélectionné au hasard dépendent du nombre de bulletins de participation reçus conformément au paragraphe ci-dessus intitulé “Comment participer”.

Réclamation du prix

Afin d’être déclaré gagnant, tout participant sélectionné devra être joint par un responsable du tirage Fête des mères par téléphone dans les deux (2) jours ouvrables suivant le tirage au numéro de téléphone indiqué sur le bulletin de participation.

Dans les jours suivants le moment où le participant sélectionné est déclaré gagnant, un responsable du tirage Fête des mères informera le gagnant de la date et l’heure limite et de la façon dont il pourra prendre possession de son prix. Le gagnant aura trente (30) jours ouvrables pour prendre possession de son prix. Si le gagnant ne prend pas possession de son prix conformément aux instructions fournies par les responsables du tirage Fête des mères le prix fera l’objet d’un nouveau tirage, conformément aux présents règlements.

Règlements, tirage fête des mères 2025 (suite)

Conditions générales

Les bulletins de participation sont sujets à vérification par les responsables du tirage Fête des mères. Tout bulletin de participation qui est incomplet, incompréhensible, illisible, frauduleux, transmis en retard, et/ou qui ne comporte pas ce qui doit être identifié ou autrement non conforme sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit à un prix.

Les responsables du tirage Fête des mères se réservent le droit de disqualifier toute personne ou d'annuler une ou plusieurs participations de toute personne participante au tirage Fête des mères ou tentant d'y participer par un moyen contraire aux présents règlements ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (par exemple, l'utilisation de bulletins de participation obtenus de source non autorisée, copie, etc.). Cette personne pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes.

Tout prix devra être accepté tel qu'il est décrit aux présents règlements et ne pourra être transféré à une autre personne ou substitué à un autre prix. Les prix ne sont pas monnayables.

Le refus d'un participant sélectionné au hasard d'accepter un prix selon les modalités des présents règlements libère les responsables du tirage Fête des mères de toute obligation liée à ce prix envers ce participant.

Tout participant dégage le CCLCN, administrateurs, dirigeants, employés, de toutes responsabilités relativement à tout dommage qu'il pourrait subir en raison de sa participation Tirage Fête des mères et de l'acceptation, de l'utilisation ou de mauvaise utilisation de son prix, dans la mesure où la loi le permet. En acceptant son prix, tout participant sélectionné accepte toute responsabilité liée à son prix.

Le nom du gagnant du concours sera disponible sur le site internet et le Facebook du CCLCN.

Règlements, tirage fête des mères 2025 (suite)

Conditions générales

Les bulletins de participation sont la propriété du CCLCN. Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants dans le cadre de ce concours sauf avec les participants sélectionnées pour un prix. Les données seront supprimées après la fin de l'événement.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite du tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Merci d'encourager votre Centre communautaire!

La vente des billets prend fin le 8 mai 2025 inclusivement.